



Grandes cultures

N° 03

20/02/2020



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançons de la tige du colza** : risque faible dans les parcelles protégées au cours de la semaine passée. Moyen dans les autres situations, notamment dans les parcelles qui ont un retard de montaison.
- **Méligèthes** : risque moyen dans l'ensemble du Sud-Ouest. Surveillez le nombre d'individus moyen par plante.
- **Pucerons cendrés** : risque moyen à fort dans les parcelles où la présence est avérée.

Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement composé de 43 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 sera établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque s'appuie sur **16 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

Les conditions météorologiques, particulièrement douces et sèches, sont favorables à une croissance rapide des colzas dans le Sud-Ouest. Toutefois, dans certaines situations, les plantes ont du mal à amorcer la montaison. Ces cas s'expliquent majoritairement par les causes suivantes : hydromorphie hivernale, manque d'azote et/ou forte pression larvaires (grosses altises ou charançons du bourgeon terminal).

On note les premières fleurs dans les parcelles où l'on a intégré en mélange une variété de type haute et très précoce à floraison (voir mémo techniques alternatives en fin de BSV).

Les stades se regroupent cette semaine, les parcelles du réseau sont comprises entre les stades D1 (BBCH 50 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales) et D2 (BBCH 53 : inflorescence principale dégagée. Boutons accolés). Le stade D2 concerne près de 65 % des parcelles du réseau.

Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50 % des plantes l'ont atteint.

• Charançon de la tige du colza

Cette année, le vol du charançon de la tige du colza a démarré de façon intense et regroupée. Les conditions météorologiques lui ont été très favorables depuis début février. Cette semaine, on retrouve en moyenne 4 charançons de la tige du colza dans les cuvettes (contre 11 individus en moyenne la semaine dernière). Il semblerait que les piégeages soient moins importants cette semaine. Une grande majorité des parcelles du réseau et hors réseau ont été protégées contre ce ravageur au cours du week-end du 08-09/02.

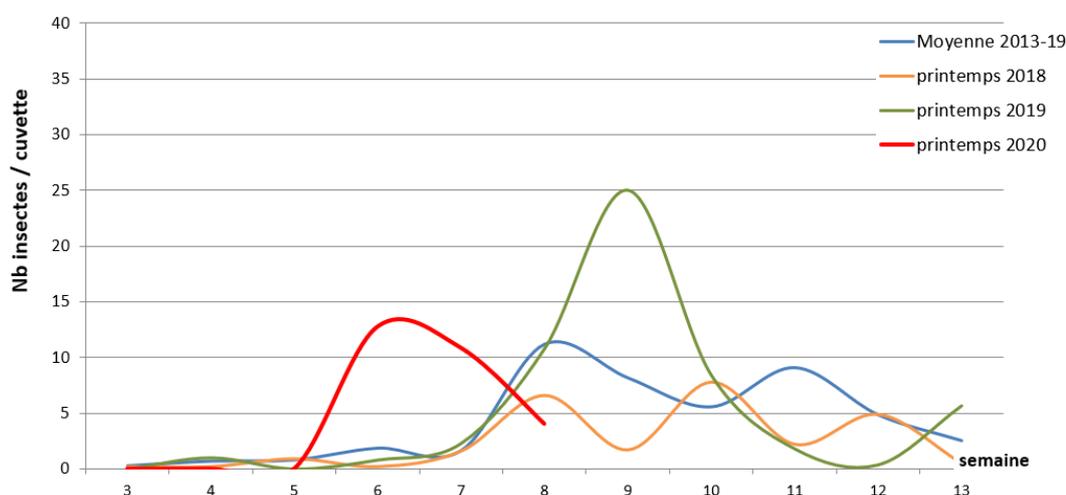
Attention toutefois, on retrouve également du charançon de la tige du chou, non nuisible pour le colza dans tous les départements où l'on voit du charançon de la tige du colza (voir encadré ci-dessous pour éviter la confusion entre les deux charançons).



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza (Photo Terres Inovia)

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon de la tige du colza (CT)

Nb moyen de CT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Période de risque :

Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

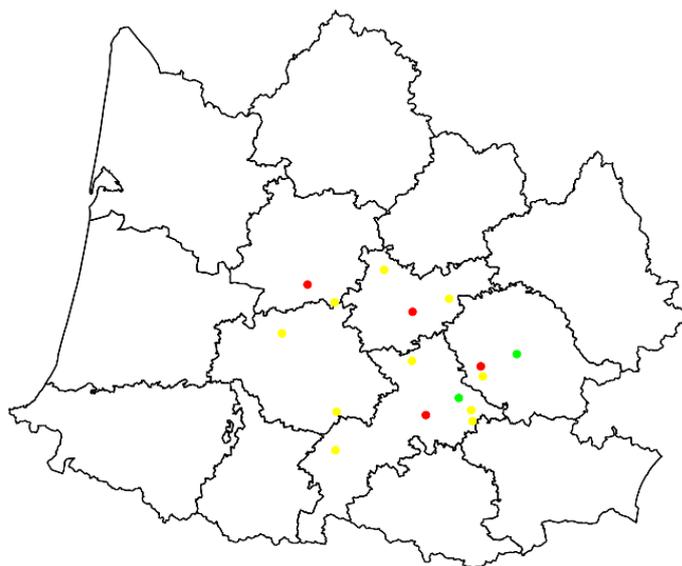
Parcelles observées du 2020-02-13 au 2020-02-18

Evaluation du risque :

Risque faible dans les parcelles protégées. Moyen dans les autres situations, notamment dans les parcelles qui ont un retard de montaison.

Le vol a débuté depuis deux semaines et le délai avant les premières pontes est atteint depuis une semaine. Les piégeages du ravageur sont toujours fréquents mais le nombre moyen dans les cuvettes est en baisse.

A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.



Piege : Nb de charançons tige du colza : ● [0-0] ●]0-5] ●]5-12]

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza. Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention donc à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou (*Ceutorrhynchus quadridens*)

NON NUISIBLE

Extrémités des pattes rouges

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza (*Ceutorrhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



• Méligèthes

Toutes les parcelles du réseau sont entrées dans la période de risque. Les conditions climatiques, inhabituellement douces, profitent à l'activité des méligèthes. De ce fait, 15 des 16 parcelles déclarent la présence du ravageur cette semaine dans la cuvette. En moyenne, on retrouve moins d'un méligèthe par plante. Les départements qui sont concernés actuellement par la présence sur plantes sont : Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne. Le début de la floraison de la variété haute et très précoce devrait, si la pression n'est pas trop importante, limiter la nuisibilité sur les hampes florales en cours de montaison. La vigilance sur cet insecte est primordiale avant le début de la floraison de la variété d'intérêt.

Période de risque :

Du stade D1 (BBCH 50 – boutons floraux accolés) au stade E (BBCH 57 – boutons séparés).

Seuil indicatif de risque :

Un seuil unique n'est pas suffisant pour cet insecte, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédo-climatique, le nombre de méligèthes par plante et les capacités de compensation de la culture. Compte tenu de tous ces éléments, on peut considérer que le seuil peut varier du simple au triple entre les situations qui présentent les plus grandes capacités de compensation et celles les plus à risque.

État du colza	Stade D1 – Boutons accolés	Stade E – Boutons séparés
Colza sain et vigoureux bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif	Généralement pas d'intervention justifiée . Attendre le stade E pour évaluer le risque	4 à 6 méligèthes par plante
Colza stressé ou peu vigoureux conditions environnementales peu favorables aux compensations (*)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

(*) Températures faibles, stress hydrique à floraison, dégâts parasitaires antérieurs. Attention, le comptage correspond à la moyenne d'individus observés sur plantes consécutives, et le résultat doit intégrer les plantes sans méligèthe.

Évaluation du risque : risque moyen dans l'ensemble du Sud-Ouest.

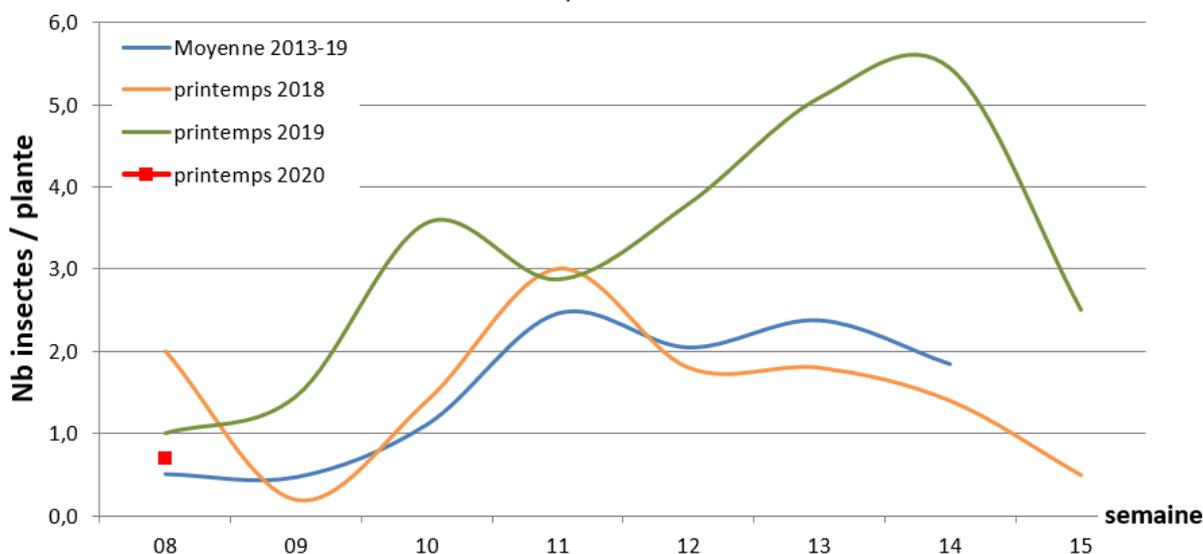
Les méligèthes sont arrivés sur les parcelles mais n'ont globalement pas atteint les plantes qui sont pourtant déjà dans la période de risque. Cela pourrait évoluer dans la semaine qui vient. L'observation des plantes (nombre de méligèthes moyen par plante) est indispensable jusqu'à début floraison.

Comparaison pluriannuelle de la dynamique d'observation sur plante du méligèthe (Mél)

Nb moyen de Mél/plante (avec valeurs nulles et moyenne intégrant les plantes avec et sans insectes)



Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest-Occitanie





Mémo Techniques alternatives Colza : Mélange variétal et méligèthes

L'association d'une variété de colza haute et très précoce à floraison en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt peut permettre de réduire le niveau d'infestation des méligèthes sur la variété d'intérêt. Cela permet de rester en dessous des seuils d'intervention lorsque les infestations sont faibles ou de retarder la date d'intervention si les attaques sont plus fortes. Cette variété haute et très précoce sera plus attractive pour les méligèthes « protégeant » ainsi les plantes de la variété d'intérêt aux stades sensibles. En cas de forte pression, les plantes pièges ne seront pas suffisantes. Une observation régulière à la parcelle est toujours nécessaire.

• Pucerons cendrés

La présence de pucerons cendrés est toujours signalée sur le territoire mais dans une moindre mesure que la semaine dernière. Cette semaine, les parcelles du réseau qui notent le ravageur sont situées dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Toutefois, la vigilance est de mise sur l'ensemble des départements. La présence de pucerons cendrés est notée depuis le mois de novembre dans le Sud-Ouest. Une présence assez inhabituelle qui s'explique par la douceur de l'hiver.

Période de risque : de courant montaison jusqu'à G4 (10 premières siliques bosselées).

Seuils indicatifs de risque :

- de courant montaison à mi-floraison : quelques colonies en différents points de la parcelle ;
- à partir de mi-floraison : 2 colonies/m² sur les zones infestées.

Pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle.

Attention : *colonie ne veut pas dire manchon ! Les colonies sont constituées au départ d'amas de quelques pucerons (≈10) qui nécessitent un minimum d'attention pour être repérées.*

Évaluation du risque : **risque moyen à fort dans les parcelles où la présence est avérée.**

Les conditions sont favorables aux colonies. Aux stades actuels des colzas, quelques colonies seulement dans la parcelle sont susceptibles d'entraîner une nuisibilité. Surveillez vos parcelles en commençant par les bordures.

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles



1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la [plaquette "Les abeilles butinent"](#) et [la note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".